

CPP

Commission Paritaire Professionnelle
Convention Collective de Travail dans le secteur social parapublic vaudois

REPERTOIRE DES FICHES PRATIQUES DE LA CCT DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC VAUDOIS Etat au 1er janvier 2021

TABLE DES MATIERES DU REPERTOIRE

Numéros	Enoncé du problème examiné, de la question soulevée
1	Détermination du salaire horaire

Fiche pratique n° 1

Validation en CPP : 06.10.2020

Détermination du salaire horaire :

+ détermination du salaire horaire avec compensation pour vacances, jours fériés et 13^{ème} salaire pour le personnel avec un contrat horaire :

Décision d'interprétation et méthode de calcul du salaire horaire :

Exemple chiffré avec 5/6 semaines de vacances

Salaire horaire de base¹ (5000 * 12) / (52 * 41.5) = **CHF 27.80**

compensation pour vacances, jours fériés et 13^{ème} salaire pour le personnel avec un contrat horaire :

Exemple chiffré avec 5 semaines de vacances

Salaire horaire de base ¹	(5000 * 12) / (52 * 41.5) =	CHF 27.80
+ Majoration pour jours fériés ²	4.44%	CHF 1.23
+ Majoration pour vacances ³	11.11%	<u>CHF 3.09</u>
Sous total		CHF 32.12
+ Majoration 13 ^{ème} salaire ⁴	8.33%	<u>CHF 2.68</u>
Salaire horaire total		CHF 34.80

=====

¹Salaire mensuel brut 100% * 12 / (41.5 heures * 52 semaines)

²Majoration pour 10 jours fériés : 4.44%

³Majoration pour 5 semaines de vacances : 11.11%

⁴Majoration 13^{ème} salaire à calculer sur le salaire horaire de base et les majorations pour jours fériés et vacances : 8.33%

Exemple chiffré avec 6 semaines de vacances

Salaire horaire de base ¹	(5000 * 12) / (52 * 41.5) =	CHF 27.80
+ Majoration pour jours fériés ²	4.55%	CHF 1.27
+ Majoration pour vacances ³	13.63%	<u>CHF 3.79</u>
Sous total		CHF 32.86
+ Majoration 13 ^{ème} salaire ⁴	8.33%	<u>CHF 2.74</u>
Salaire horaire total		CHF35.60

=====

¹Salaire mensuel brut 100% * 12 / (41.5 heures * 52 semaines)

²Majoration pour 10 jours fériés : 5.55%

³Majoration pour 6 semaines de vacances : 13.63%

⁴Majoration 13^{ème} salaire à calculer sur le salaire horaire de base et les majorations pour jours fériés et vacances : 8.33%

Selon le choix du type d'augmentation de la durée hebdomadaire du travail (42,5 heures/43,5 heures/44,5 heures), il est possible d'utiliser le fichier Excel « Calcul des salaires horaires » disponible dans la rubrique CCT de notre site internet.